

Conditions d'acceptation des papiers et cartons (90/10)

Description : tous les types de papiers et de cartons collectés séparément et composés de papiers et de cartons propres et secs

✓ **Autorisés :**

- minimum 90 % de cartons propres / secs, imprimés ou non ;
- maximum 10 % de papiers (blancs ou de couleur, imprimés, journaux, magazines, dépliants, livres, papier pour photocopie).

✓ **Non autorisés :**

- les papiers et cartons souillés et brûlés ;
- les cartons à boisson, papiers peints, papiers ou cartons laminés / plastifiés, les papiers siliconés ;
- les boîtes à œufs, les sachets à pain ;
- les serviettes en papier, nappes, mouchoirs en papier, le papier toilette ;
- les autres flux de déchets tels que le papier, le carton, les isolants, les déchets résiduels, les textiles, les déchets dangereux et les déchets alimentaires ;
- les autres objets et déchets pouvant être préjudiciables au recyclage et au traitement.

